

**Arrêté du 6 février 2015 mettant fin au mandat  
des membres du Conseil national de l'action sociale  
NOR : JUST1504114A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu l'arrêté du 25 février 2010 portant statut du Conseil national de l'action sociale ;  
Vu l'arrêté du 16 avril 2012 modifié portant désignation des membres du Conseil national de l'action sociale ;  
Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil national de l'action sociale du 12 décembre 2014 ;*

ARRETE

**Article 1**

Le mandat des membres du Conseil national de l'action sociale, désignés par arrêté du 16 avril 2012, prend fin le 20 mars 2015.

**Article 2**

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 6 février 2015.

Pour la ministre et par délégation,  
Le secrétaire général,

**Eric LUCAS**